

**MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 17 Août 1998 à 19:00 heures à l'Hôtel de ville de Saint-Victor Victor se tient une séance spéciale du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présent Madame la Conseillère Jeannine Patry, Messieurs les Conseillers Alain Mathieu, Victor Bernard, Pierre Tardif et Jacques Bolduc formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Etait absent: Monsieur Christian Roy.

Le Secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

■ Résolution règlement d'emprunt numéro 11-98.

159-98

**ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Proposé par Monsieur Victor Bernard,  
Secondé par Madame Jeannine Patry,  
et résolu, à l'unanimité, que les membres du Conseil reconnaissent avoir reçue l'avis spécial de convocation de la présente séance spéciale et approuve le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code Municipal.

ADOPTE

160-98

**MODALITE D'EMPRUNT - REGLEMENT NUMERO 11-98**

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,  
et résolu, à l'unanimité, que la Municipalité de Saint-Victor accepte l'offre qui lui est faite par Lévesque Beaubien Geoffrion pour son emprunt de 1 300

000,00 \$ par billets en vertu du règlement numéro 11-98, au prix de 98,00 et échéant en série 5 ans comme suit:

35 300 \$	5,00 %	24 Août 1999
37 500 \$	5,20 %	24 Août 2000
39 700 \$	5,30 %	24 Août 2001
42 100 \$	5,50 %	24 Août 2002
1 145 400 \$	5,60 %	24 Août 2003

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTE

161-98

**MODALITE D'EMPRUNT - REGLEMENT NUMERO 11-98**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Victor se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 300 000,00 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 11-98;

**ATTENDU QU'**il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Madame Jeannine Patry,  
et résolu unanimement:

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

**QUE** les billets seront datés du 24 Août 1998;

**QUE** les billets porteront au taux d'intérêts non supérieur à 15%, payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. 35 300 \$
2. 37 500 \$

- 3. 39 700 \$
- 4. 42 100 \$
- 5. 44 600 \$

5. 1 100 800 \$ (à renouveler);

**QUE** pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

5 ans (à compter du 24 Août 1998), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 11-98 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

162-98

**LEVÉE DE LA SEANCE SPECIALE**

Proposé par Monsieur Victor Bernard,  
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,  
et résolu, à l'unanimité, que la séance  
spéciale est levée.

ADOPTE

**LE MAIRE**

**LE SECRETAIRE TRESORIER**

**JEAN-PAUL BERNARD**

**MARC BELANGER**